

# LE MONNAYAGE DE GAUCHER V DE CHÂTILLON [1249-1329] REVISITÉ DANS UNE APPROCHE ÉLARGIE

## MORIALMÉ, UN ATELIER MONÉTAIRE INCONNU À CE JOUR ?

Ph. Bodet, A. Decroly et J.L. Dengis

Résumé - Un regard original sur les monnaies de Gaucher V de Châtillon qui conduit à devoir considérer l'existence insoupçonnée d'un atelier monétaire en Belgique, non identifié par nos prédécesseurs jusqu'à ce jour, et à lever certains doutes sur d'autres ateliers.

C'est dans le cadre bien plus vaste de la rédaction d'un catalogue sur les monnaies frappées sur le territoire de ce qui constitue aujourd'hui la province de Namur, initiative de notre collègue André Decroly, que l'opportunité de cette petite étude est apparue. En effet, plusieurs monnaies émises par Gaucher V de Châtillon, comte de Porcien, notamment attribuées à ce dernier en tant que seigneur de Florennes, interpellent quant à leurs origines. Ainsi, on connaît des deniers « à l'écu », des imitations du double parisis, des esterlins au type Brabant-Limbourg, des esterlins au type anglais, un denier au type bléso-chartrain, des « petits gros » (2/3 de gros) du type baudekin, des « tiers de gros » dits « spadins »<sup>1</sup> et des deniers lorrains « à l'épée et au guerrier debout ». Il est quasi dogmatiquement admis que ces monnaies ressortissent à cinq ateliers monétaires relativement proches du comté de Porcien.

Notre propos est d'analyser ces attributions en adoptant un autre regard que celui consistant en la simple lecture et interprétation linguistique ou toponymique des légendes rapportées sur ces monnaies. Notre approche consistera à replacer ces monnaies dans le contexte à la fois historique et matrimonial propre à Gaucher V de Châtillon. Nous établirons que cette approche non seulement se justifie, mais qu'elle met en évidence des indices conduisant à formuler l'existence d'un atelier monétaire inconnu à ce jour et de lever des doutes à propos de deux, voire trois, ateliers. Pour ce faire, le présent document sera structuré en paragraphes articulés non pas sur les types monétaires, mais sur les légendes identifiant les ateliers supposés d'émission. Il est en effet bien difficile de faire la différence entre une ville et un territoire (seigneurie) du même nom qui, par définition, peut comporter plusieurs dépendances et fiefs.

La conduite de cette approche novatrice nécessite quelques répétitions dans les lignes ci-dessous, répétitions jugées nécessaires pour la compréhension, que le lecteur voudra bien excuser.

### Gaucher V de Châtillon<sup>2</sup>

Gaucher V de Châtillon, né vers 1249 à Châtillon-sur-Marne et mort en 1329, seigneur de Châtillon, comte de Porcien (Château-Porcien) est d'abord connétable de Champagne en 1284, puis connétable de France [1302-1329]. Sa longue carrière durant les règnes de six rois différents – de Philippe III le Hardi à Charles IV le Bel – le verra sur différents théâtres : en Champagne contre Henri III de Bar, gendre du roi Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre, la révolte de Flandre, la bataille de Courtrai dite « des Éperons d'Or », la bataille de Mons-en-Pévèle, la pacification de la Navarre, la campagne de Guyenne et la bataille de Cassel. Il participe au Conseil de Régence à la mort de Louis X le Hutin, devient exécuteur testamentaire de Charles IV le Bel et, en tant que ministre de ce dernier, signe les traités de paix avec l'Angleterre en 1325 et 1326.

Il se marie trois fois, respectivement, en 1276 avec Isabeau de Dreux-Beu [1264-1300], fille de Robert I<sup>er</sup> de Dreux, en 1300 avec Héli ssende de Vergy [1265-1312], veuve de Henri II de Vaudémont et en 1313<sup>3</sup> avec Isabelle de Rumigny [1263-1322 ou 1326<sup>4</sup>], héritière de Florennes et veuve de Thiébaud II duc de Lorraine.

Il est important de noter à ce stade que, depuis Philippe IV le Bel, la frappe des monnaies autorisées de circulation sur le territoire royal français et sur les fiefs y inféodés ressortit exclusivement au roi qui, par ailleurs, pratique une politique de « remuement » monétaire sur ses monnaies royales. Personne ne peut imiter les monnaies royales et les monnaies étrangères ou imitations de celles-ci ne peuvent circuler, officiellement du moins, au sein du royaume de France. Et pourtant, Engel et Serrure rapportent l'existence d'un denier au chiffre

<sup>1</sup> Car présente une épée (du latin « spada » épée plate) en pal au revers.

<sup>2</sup> [Gaucher V de Châtillon — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaucher_V_de_Ch%C3%AAtillon)

<sup>3</sup> Certains écrits, dont l'acte de mariage, rapportent la date de 1312 mais probablement dans un calendrier « ancien style » qui fixe le début de l'année calendaire à une autre date que le premier janvier.

<sup>4</sup> Les sources consultées ne sont pas cohérentes à propos de l'année de décès d'Isabelle de Rumigny.

de Gaucher II<sup>5</sup> [1303-1329] pour le comté de Porcien, initialement seigneurie élevée en comté par Philippe le Bel en 1303<sup>6</sup>. Ce type imite les doubles parisis de Philippe IV le Bel (Duplessy 227 et 227B) lesquels furent frappés en 1295-1303 (1<sup>e</sup> émission) et en 1303-1305 (2<sup>e</sup> émission).



Figure 1 - denier au chiffre de Gaucher de Châtillon (Bil, 1303-1329)<sup>7</sup>  
 D/ En plein champ « AVE MARE » (sic) au-dessous d'un oiseau (merlette)  
 avec un point sous la légende centrale AREA tout comme lors de la 2<sup>e</sup> émission de Philippe IV  
 R/ Une croix feuillue.

La combinaison des légendes entre deux grènetis se lit du droit vers le revers :

✠ GAVCHIER COMES / ✠ DE PORCHIENS

(Poey d'Avant 6090)

L'atelier d'où seraient issus ces deniers reste inconnu à ce jour, mais on peut raisonnablement admettre que cette frappe d'imitation fut réalisée hors du territoire du royaume de France.

Toutes les monnaies de Gaucher de Châtillon portent son titre de comte de Porcien, territoire en Champagne actuelle autour de Château-Porcien, place forte qui – avec celle de Rethel – est aux marches de la France, face au puissant voisin lotharingien et au Saint-Empire.



Figure 2 - Blason de Gaucher de Châtillon.  
 « De gueule, trois pals de vair au chef d'or chargé à dextre d'une merlette de sable ».

<sup>5</sup> Gaucher V (II) de Châtillon-Porcien est le fils de Gaucher IV de Châtillon-Saint-Pol (Gaucher I<sup>er</sup> de Crécy et de Porcien) et d'Isabeau de Villehardouin voir à ce sujet <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Chatillon.pdf>

<sup>6</sup> « *Traité de numismatique du moyen âge* » par A. Engel et R. Serrure, tome troisième, p. 1011, accessible à la page 73 sous le lien suivant : [Traité de numismatique du moyen âge : Engel, Arthur, 1855- : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive](http://www.numismatique.free.fr/numismatique/Engel_Arthur_1855.pdf)

<sup>7</sup> Observons également que ce type monétaire fut tout autant utilisé par Arnould III [fin 1299-juin 1310] comte de Chiny, contemporain et seigneur voisin, qui frappa ce "royal parisis double" à l'atelier d'Ivoix (Carignan) - Weiller 2.

✠ MO / NET - AMO / REI, ✠ MON / ETA / MOR / EII :, ✠ MONETAMOREII : *Morey ou ...?*

On a recensé<sup>8</sup>, avec l'une de ces légendes, des deniers « à l'écu (de Châtillon) », des esterlins au type brabançon, ainsi que des esterlins au type anglais (tête de face couronnée et croix longue au revers). Il faut noter que ce dernier type n'est connu, selon Mayhew [1983] qu'à trois exemplaires, issus de trois coins de droit différents<sup>9</sup> et dont deux sont conservés au Cabinet des Médailles de Bruxelles (KBR).

Toutes les sources rapportent aujourd'hui une émission au départ de l'atelier de la seigneurie de Morey. Cette attribution fit néanmoins l'objet de conjectures et d'écrits de la part de Engel et Serrure qui restituent ces monnaies à Florennes, Prinnet<sup>10</sup> quant à lui avance l'atelier de Morey, pour ne citer qu'eux<sup>11</sup>. L'hypothèse du village de Moiry (entre Sedan et Florenville), ressortissant au comté de Chiny fut également avancée invoquant un accord entre le seigneur de Chiny et Gaucher de Châtillon. La BnF, CGB et la KBR<sup>12</sup> adhèrent à l'option Morey, modeste seigneurie à 19 kilomètres au nord de Nancy. Cette attribution semble être basée sur de vagues considérations linguistiques et sur la proximité de cette seigneurie avec Château-Porcien. Qu'il y ait eu une seigneurie à Morey n'est certes pas remise en question, d'autant que le château de Morey, la ville et ses appartenances, firent peut-être partie du douaire de Héli ssende de Vergy, deuxième épouse de Gaucher V de Châtillon. Ce douaire fut cependant immédiatement vendu par Gaucher de Châtillon à Étienne, comte de Montbéliard<sup>13</sup>. Par ailleurs, cette seigneurie relève de la principauté épiscopale de Verdun au sein du Saint-Empire romain germanique<sup>14</sup> et est fortement disputée par le comte de Bar, vassal à la fois de France et du Saint-Empire. Vu sous cet angle, une frappe monétaire par Gaucher de Châtillon dans cette seigneurie est difficilement envisageable, voire relève de l'impossibilité. Cependant, Héli ssende de Vergy apportera également – à Gaucher – Vaudémont et son atelier monétaire.



Figure 3 - Imitation de l'esterlin de Jean II de Brabant-Limbourg<sup>15</sup> (Ag, 0,97 g, 19 mm, après 1309).

D/ Écu parti de deux lions (Brabant / Limbourg), **GAL • / • C:POR / CIEŃ**  
 R/ Croix pattée, longue, cantonnée d'une rosette en 2 et de calices floraux en 1, 3 et 4  
**✠ MO / NET / AMO / REI** (*i.e.* MONETA MOREI)  
 P.A 6091 (légende fautive)<sup>16</sup> (Source [BnF](#))

<sup>8</sup> N.J. MAYHEW, *Sterling imitations of edwardian type*, The Royal Numismatic Society (London), 1983.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b11327473h.r=Morey?rk=64378;0>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b113274779.r=Morey?rk=42918;4>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b11327473h/fl.item>

<sup>9</sup> N.J. MAYHEW *op. cit.* n° 250

<sup>10</sup> M. PRINET, *Monnaie de Moreium*, dans *Revue Numismatique*, 1904, p. 400

<sup>11</sup> R. SERRURE, *Bulletin mensuel de Numismatique & d'Archéologie / publié avec la collaboration de plusieurs savants belges et étrangers* (tome 5, 1885-1886), et sur [http://dole-monnaies-jetons.fr/Article\\_Morey.html](http://dole-monnaies-jetons.fr/Article_Morey.html)

<sup>12</sup> BnF : Bibliothèque nationale de France ; CGB : Compagnie Générale de Bourse ; KBR : Bibliothèque Nationale de Belgique.

<sup>13</sup> A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris 1625 sur

[https://books.google.com/books/about/Histoire\\_g%C3%A9n%C3%A9alogique\\_de\\_la\\_maison\\_de.html?hl=fr&id=gwK-JIVPASEC](https://books.google.com/books/about/Histoire_g%C3%A9n%C3%A9alogique_de_la_maison_de.html?hl=fr&id=gwK-JIVPASEC) p. 165.

<sup>14</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Morey\\_\(Meurthe-et-Moselle\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Morey_(Meurthe-et-Moselle)) et

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se\\_de\\_Verdun](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se_de_Verdun)

<sup>15</sup> C'est ce dernier type qui est copié par Gaucher de Châtillon ; il imite donc servilement le type de Witte 279 dont l'émission est datée *après 1309* par J. GHYSSENS, *Essai de classement chronologique des monnaies brabançonnes depuis Godefroid Ier [1096-1140] jusqu'à la duchesse Jeanne [1355-1406]*, Bruxelles 1983 et A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain*, tome I, Anvers, 1894.

<sup>16</sup> F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, vol. 3, Reprint Graz 1961, p. 273.

Cet esterlin (tiers de gros) (*dans nos régions, à sa création, un esterlin se traite généralement au change comme un tiers de gros, tout comme le « spadon » de même masse, soit 4 deniers tournois*) mérite quelques explications complémentaires.

Le prototype aux lions Brabant-Limbourg a été créé par Jean I<sup>er</sup> de Brabant [1268-1294] après la conquête du Limbourg, soit à partir de 1288. Son successeur Jean II [1294-1312] continue la frappe du type mais en adaptant les meubles du revers avec, dans les cantons, trois calices floraux et une rosette. La frappe a seulement débuté en 1309 sous Jean II de Brabant dans les ateliers de Louvain et Anvers. La datation a pu être établie par l'étude du trésor de Nieuwerkerken<sup>17</sup> (absence des monnaies de Jean I<sup>er</sup>).

Il en résulte que cet esterlin fut émis alors que Gaucher de Châtillon, au courant de cette frappe brabançonne, avait épousé Héliassende de Vergy [1300] sa deuxième épouse, voire peut-être, car non avéré, après le décès de celle-ci et du temps d'Isabelle de Rumigny la troisième épouse [1313] comme en témoigne la frappe d'un esterlin au même type par l'atelier lorrain de Neufchâteau (*cf.* Fig. 15 ci-dessous).

Compte tenu du délai entre la frappe, l'émission (mise en circulation) et la diffusion dans la circulation monétaire, l'année 1309 s'inscrit comme date « au plus tôt ».



Figure 4 - Denier « à l'écu » de Gaucher de Châtillon (Ag, 0,87 et 0,99 g ; entre 1276 et 1300)

D/ Écu de Gaucher V de Châtillon, ✠ GALCHSCOMESPOR

R/ Croix pattée, courte, ✠ MONETAMOREII ✠  
(Source BnF<sup>18</sup> et Caron<sup>19</sup> n°597 p. 357 et pl. XXIV n°17)



Figure 5 : Esterlin type anglais, à la tête couronnée (Ag, 0,88 g, 17,6 mm ; trois exemplaires connus en 1983<sup>20</sup>)

D/ ✠ GALCSCOÏESPORCI

R/ Croix coupant la légende, triplets de besants dans les quartiers, ✠NON / ETA / NOR / EII ✠  
(Source KBR)

Certains ont évoqué la juxtaposition d'un F et d'un L oncial donnant ainsi FLOREN que l'on aurait lu comme étant un M, hypothèse pourtant dénoncée par la réalité numismatique des rares exemplaires connus.

<sup>17</sup> Nieuwerkerken-Waas : J.L. DENGIS, *Trouvailles et trésors, XVIII Province de Flandre Orientale*, Moneta 162, Wetteren 2013, n° OV-134, Nieuwerkerken, p. 80. Entre autres, n° 1-45. Brabant, Jean II [1294-1312], esterlin à l'écu aux 2 lions Anvers, W.282 (45 expl.) et 46-70. Brabant, Jean II, esterlin à l'écu aux 2 lions Louvain W.279 (25 expl.) A. DE WITTE dans RBN 44 [1888], p. 587-588.

<sup>18</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b11327475d.r=Morey?rk=21459;2> et

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b113274779.r=Morey?rk=42918;4>

<sup>19</sup> E. CARON *Monnaies féodales françaises*, Rollin et Feuarent, 1882 (Paris).

Voir [Monnaies féodales françaises : Caron, Émile : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive](#)

<sup>20</sup> Selon Mayhew, trois exemplaires connus en 1983 (*op. cit.* n° 100), deux à la KBR (1,06 g et 0,88 g) et un exemplaire à Luxembourg.

Une autre explication plus réaliste, voire plus logique, existe en relation étroite avec Gaucher de Châtillon. En effet, la première épouse de ce dernier fut Isabeau de Dreux [1264-1276-1300], fille de Robert de Dreux-Beu<sup>21</sup> qui, en premières noces, avait épousé Agnès de Condé, fille de Jacques, seigneur de Condé, Bailleul (actuellement Beloeil) et Moreaumes et d'Agnès de Rœulx. Or, il s'avère que Moreaumes est une ancienne appellation du village de Morialmé, centre d'une seigneurie importante au XIII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'elle ait eu un frère aîné, il reste possible d'imaginer qu'Isabeau puisse avoir hérité de Morialmé ou, à tout le moins, du droit d'y frapper monnaie. Un atelier à Morialmé peut surprendre, certes, mais cela semble se confirmer par un écrit de 1310 concernant un conflit juridique opposant les seigneurs de Jean de Bailleul, seigneur de Morialmé, et « Ferry, seigneur de Florennes »<sup>22</sup>, à propos du droit de battre monnaie<sup>23</sup>.

La seigneurie de Morialmé – à savoir le château et ses quatre fiefs initiaux, tous seigneuries hautaines – relevait initialement du comté de Namur et est tenue en fief de la principauté de Liège. Le fondateur du puissant lignage de Morialmé fut Arnould I<sup>er</sup>, issu d'une branche cadette de la famille Rumigny-Florennes. Au cours des années, cette seigneurie compta jusqu'à plus de dix fiefs supplémentaires, témoignage de sa puissance et de sa richesse provenant de l'exploitation du minerai de fer en sous-sol. Le sceau des seigneurs de Morialmé se retrouve, en outre, appendu à la charte des minières et également sur des documents importants rédigés tant en comtés de Namur, de Hainaut et en principauté de Liège. Siège d'une cour féodale et scabinale, le village de Morialmé et son château dépassent l'aura réduit de la seigneurie de Florennes avant sa captation par mariage d'abord aux Condé, puis en 1276 par Gaucher V de Châtillon qui alors épousa Isabeau de Dreux, fille de Jacques de Condé<sup>24</sup>.

Une question se pose néanmoins : peut-on déduire que le mot MOREII (sic) renvoie vers Morialmé ? Étymologiquement, Morialmé vient de Morealmes [1086], Morelmes [1147], Morelmeis [1186] du latin Morelli ou Maurelli Mansus (manse, métairie, habitation de Morellus)<sup>25</sup>.

- Morel (More + suffixe diminutif -el) ou Morel, s'avère être un sobriquet qui pourrait s'appliquer à celui qui a le teint bronzé comme un maure, c'est le plus souvent un ancien nom de baptême (Maurellus, Morellus), diminutif de Maur. Ce patronyme, peut désigner celui qui est noir comme un maure, et est très répandu dans toute la France, mais il s'agit plutôt d'un nom de baptême donné au moyen âge<sup>26</sup>.

- Mansus, en latin médiéval (genre masculin) signifie une certaine surface de terrain, un certain territoire. Un (ou une) manse est à l'origine une tenure correspondant à une parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir une famille. À l'époque mérovingienne, il est désigné comme une terre cultivée par un affranchi. Dans les domaines du moyen âge ce serait par conséquent une habitation rurale avec jardin et champs, constituant une unité d'exploitation agricole. Notons également que dans le nord de la France le mot « mansus » a donné « més »<sup>27</sup> et le mot « mas » dans le sud de la France.

Morell Mansus serait donc « la manse de Morellus » ce qui évolua vers Morialmé.

Néanmoins, de nombreux indices sont réunis pour admettre la très forte probabilité de l'existence, au temps des seigneurs de Morialmé, d'un atelier monétaire et MOREII, MOREM, voire MORELI ou encore MORELL<sup>28</sup>, seraient l'abréviation « numismatique » de la seigneurie de Morelmes, Moreaumes, c'est-à-dire

<sup>21</sup> Robert de Dreux aurait eu quatre enfants, deux filles de sa seconde épouse Clémence et un garçon Robert II, frère d'Isabeau de Dreux qui épousa Gaucher de Châtillon en 1276.

<sup>22</sup> Il y a lieu de comprendre Ferry IV de Lorraine, fils de Thiébaud II, duc de Lorraine et beau-fils par alliance de Gaucher de Châtillon qui épousa la veuve du premier.

<sup>23</sup> [https://www.persee.fr/doc/bcrh\\_0001-415x\\_1996\\_num\\_162\\_1\\_1150](https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1996_num_162_1_1150)

<sup>24</sup> Notons que les familles de Condé et de Morialmé-Bailleul étaient déjà unies par mariage depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle début du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>25</sup> L'on connaît plus de vingt écritures différentes pour le village de Morialmé. Par exemple : Godeschalk de Morialmeiz.

<sup>26</sup> <http://jeantosti.com/noms/m4.htm> et *Toponymie de la Guisane* par SEYDOUX, version 17 Nov 09 sur <http://www.youla.eu/Toponymie/Toponymie.pdf>

<sup>27</sup> A. CARNOY, *Toponymie des chaussées romaines en Belgique et dans les régions avoisinantes*, 1954.

<sup>28</sup> Notons cependant que l'option MOREII, qui fut à l'origine de l'attribution à la seigneurie de MOREY, est difficilement acceptable car à la même époque des deniers identiques étaient frappés à Yves, et la lettre Y était bel et bien connue. L'option MOREM est difficilement acceptable en raison du mode de construction différent de la lettre M sur le denier et l'escalin. L'option MOREIL, n'est non plus pas envisageable car, après recherches, il ressort que le seul lieu qui correspond à ce nom est la commune de Saint-Moreil dans le Limousin, au centre de la France. Or cette localisation est en dehors des

Morialmé (Morialmez ou Morialmeiz ou encore Morialmetz). Les traces physiques ou scripturales de cet atelier restent inconnues à ce jour.

À remarquer également que cette légende témoigne d'une frappe pour un usage local et se conforme aux prescriptions de 1192 du duc de Brabant, fils du duc de Basse Lotharingie, autorisant les frappes locales, pour les besoins propres au lieu, à la condition que l'endroit soit spécifié par un symbole propre à la localité, ce qui évoluera plus tard au XIII<sup>e</sup> siècle vers une mention écrite<sup>29</sup>.

Soulignons également que la seigneurie de Morialmé fut créée au XI<sup>e</sup> siècle au profit d'une branche cadette des Rumigny–Florennes d'où est issue la troisième épouse de Gaucher de Châtillon, Isabelle de Rumigny, qui apporta ainsi la seigneurie de Florennes d'abord à son premier époux Thiébaud II de Lorraine, puis au connétable de France.

Enfin, la mention en légende des monnaies rapporte le titre de comte Porcien, fief qui initialement appartenait à Jeanne de Navarre [1273-1305]<sup>30</sup>, princesse de la maison de Champagne, et qui fut apporté à la couronne de France lors du mariage de celle-ci avec Philippe IV le Bel en 1285. En d'autres termes, la frappe monétaire au chiffre de Gaucher de Châtillon dans cet atelier ne peut avoir commencé qu'en 1285 au plus tôt, voire 1289, date estimée de sa « nomination » au titre de comte de Porcien et chargé ainsi de la défense du royaume face à la Lotharingie et au Saint-Empire.

Un examen plus détaillé de la gravure des légendes sur les esterlins révèle que tous les « M » se présentent sous la forme de « N » (le plus souvent rétrogrades) comme le mentionnait déjà Mayhew. On remarque également que les barres horizontales ou diagonales des lettres "A", "E" et "N" ont la forme de deux (ou trois) fins tirets. Pour le denier, cette dernière particularité se retrouve aussi, mais pour le "N" uniquement. Il s'agit cependant-là d'une similitude pouvant traduire la contemporanéité de ces deux types qui seraient antérieurs à l'esterlin au type brabançon. Comme dit plus haut, celui-ci a été frappé après 1309 car imitant l'esterlin de Jean II de Brabant. Le style des lettres pour l'esterlin au type brabançon est aussi tout à fait différent.

## MON / ETN / OVA / YVE, YVE / VAS, ✖ MOnETAnOVAIVE : Yvoix ou ... ?

Le lieu d'émission des monnaies suivantes a également fait l'objet de conjectures opposant les grands noms de la numismatique tels que Poey d'Avant, Chalon, Jarry<sup>31</sup>, ... Bien que la communauté numismatique reconnaisse aujourd'hui que ces monnaies furent frappées du temps de Gaucher de Châtillon dans la seigneurie d'Yves (maintenant Yves-Gomezée, près de Florennes), longtemps l'on crut, sur des considérations d'une part linguistiques, erronées par ailleurs<sup>32</sup>, et toponymiques d'autre part, qu'il s'agissait de du village d'Yvoix (Yvoix), maintenant Carignan dans les Ardennes françaises, proche de Sedan<sup>33</sup>. Et comme Yvoix rattachait

---

possessions de Gaucher de Châtillon d'une part et d'autre part ce village était le siège d'une commanderie templière ... Nous sommes sous le règne de Philippe le Bel. L'option MORELL ne répond à aucune interrogation « géographique », du moins en Europe occidentale. L'option MORELI est phonétiquement et étymologiquement compatible avec le nom originel de Morialmé : MORE[L]LI MANSUS.

<sup>29</sup> Ph. BODET, *Les petits deniers anépigraphe émis par Vilvorde sous Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant*, dans *Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm*, n° 491, septembre 2021.

<sup>30</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne\\_Ire\\_de\\_Navarre](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne_Ire_de_Navarre)

<sup>31</sup> F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, volume 3, p. 277.

<https://books.google.be/books?id=7jUGAAAAQAAJ&pg=PA277&lpg=PA277&dq=Atelier+mon%C3%A9taire+%2B+Yves+%2B+Gaucher+de+Chatillon&source=bl&ots=9ad5ubm394&sig=ACfU3U25TYbaPmg4MqdtJqjMn6cVidSA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjjtCZv-LzAhXV8rsIHRKJA1YQ6AF6BAgmEAM#v=onepage&q=Atelier%20mon%C3%A9taire%20%2B%20Yves%20%2B%20Gaucher%20de%20Chatillon&f=false> p. 277.

<http://ardennes-medievales-450-1500.over-blog.com/article-piste-a-la-recherche-d-un-monnayage-medieval-ardennais-42634874.html>

[http://www.numisbel.be/1901\\_13.pdf](http://www.numisbel.be/1901_13.pdf) p. 317.

*Traité de numismatique au moyen âge* par A. ENGEL et R. SERRURE sur

<http://nuage.gleeze.com/Livres/E/Engel%2C%20Arthur%20%26%20Serrure%2C%20Raymond%20-%20Traite%2C%20A9%20de%20numismatique%20du%20moyen%20%2C%20A2ge%20-%20T.%20III%20Depuis%20l%27apparation%20du%20gros%20d%27argent%20jusqu%27%2C%20A0%20la%20cr%C3%A9ation%20de%20thaler.pdf>

<sup>32</sup> Le bourg est attesté sous le nom Epoisso au IV<sup>e</sup> siècle, Epossium selon Grégoire de Tours, des mots gaulois \*epo (cheval) et \*epotsos (« guerrier à cheval, cavalier ») pour un dérivé toponymique « Domaine du chevalier ». Puis le nom d'Evosio est mentionné vers 540, pour donner Ivoy (parfois orthographié Yvoi, Ivois, Ivoi, Ivoix).

<sup>33</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Carignan\\_\(Ardennes\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carignan_(Ardennes))

au comté de Chiny, l'on alla jusqu'à suggérer que Gaucher de Châtillon aurait obtenu un accord du comte pour monnayer à Yvoix.

Il existe (pour les esterlins de type anglais de l'atelier d'Yves) de nombreuses variétés avec des marques différentes (avec croissants vers le haut, le bas, molette, etc ...) de même que des exemplaires avec légendes anglaises probablement frappés à Yves (selon Mayhew) ; voir le catalogue sur les monnaies de Namur (à paraître).



Figure 6 - Esterlin « au type anglais » (Ag, 1,33 g, entre 1313 et 1326, 1,9 mm)  
 D/ Tête couronnée de face, ✠ GALCHSCOMESPORC  
 R/ Croix pattée, longue, cantonnée de quatre triplets de besants, MON / ETN / OVA / YVE  
 Chalon pl. I/1<sup>34</sup> ; Flon p. 443, n° 2<sup>35</sup> (Source : BnF<sup>36</sup>)



Figure 7 - Denier à l'écu de Châtillon (Ag, +/- 20 mm (?), 1,22 g, entre 1313 et 1326)  
 D/ Écu de Gaucher de Châtillon (avec merlette), ✠ GALCHSCOMESPO,  
 R/ Croix pattée courte, ✠ DORETAROVAIVE  
 (Source BnF<sup>37</sup>)

Il faut néanmoins se rallier à l'interprétation de R. Chalon et attribuer les monnaies de Gaucher de Châtillon à la légende « Yve » à un atelier monétaire situé dans cette seigneurie, peut-être même dans ce village. En effet, l'existence d'un atelier dans ce village est attestée par deux faits historiques, à savoir :

- Yves, le village sur l'Yve, du nom du fief tenu du comte de Namur (dans la principauté de Liège) par une famille éponyme, cette eigneurie hautaine fut vendue en 1235 au seigneur de Florennes (Hugues III de Rumigny), les d'Yves conservant la seigneurie foncière.
- Ces derniers restent inféodés au roi des romains en échange du droit de battre monnaie selon la déclaration de l'empereur Albert du 20 octobre 1298, qui rapporte « *que Ferry, duc de Lorraine a pris en fief de l'empire le village d'Yves où il est autorisé à battre monnaie* » (sic)<sup>38</sup>. L'atelier monétaire se trouvait donc bel et bien dans le village ou le château y attenant.

Notons également que cet atelier a produit des deniers au type « à l'écu » identique à celui frappé dans la seigneurie de Morialmé, dont question plus haut. Cela confirme, outre une harmonisation, le besoin de « petite monnaie » dans ce territoire à l'activité minière étendue et dépassant les frontières des seigneuries. Plus

<sup>34</sup> R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. Hayez (Bruxelles), 1860.

<sup>35</sup> D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Evêchés*, tome II, Nancy 2002, p. 443, n° 2. Il existe plusieurs variétés de légendes.

<sup>36</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b113424346.r=Florennes?rk=64378;0>

<sup>37</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b113424329.r=Florennes?rk=107296;4>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b11342431v.r=Florennes?rk=193134;0>

<sup>38</sup> [https://books.google.com/books/about/Dictionnaire\\_des\\_noms\\_de\\_lieux\\_en\\_Wallon.html?hl=fr&id=9ZNfzEowTToC](https://books.google.com/books/about/Dictionnaire_des_noms_de_lieux_en_Wallon.html?hl=fr&id=9ZNfzEowTToC)  
 p. 544. Droit confirmé par Hugues de Chalon et étendu à Florennes.

spécifiquement la légende au revers « MONETA NOVA IVE », dont le qualificatif « nouvelle » témoigne de l'existence antérieure, ou de la circulation, d'autres deniers frappés à Yves ou ailleurs.

Cette considération autorise un regard plus pointu sur un petit denier dont une des faces reprend une tête stylisée, casquée et couronnée, imitant celles des deniers au type « bléso-chartrain » ou au type « chinonnais ». Notons toutefois que cette légende autour de la tête contribua à l'attribution de ce denier à l'atelier d'Yvoix. Néanmoins, une attribution à l'atelier de la seigneurie d'Yves est tout à fait possible, voire évidente.



Figure 8 - Denier au type « chinonnais » (Ag, 20 mm ?)

D/ Croix pattée courte ✠ GACOMESPORC

R/ Tête casquée couronnée à gauche ; au centre un anneau (R1) ou une gerbe (R2).

R1/ IVEIVAS

R2/ IVE / VIO

P.A. 6105 ; Flon p. 443, n° 3 (Source : Chalon pl. I/11 et 12)

Un type bléso-chartrain (ou chinonnais) émis hors de France peut paraître étonnant ; toutefois la politique d'imitation en matière de numéraire est une caractéristique du monnayage de Gaucher de Châtillon. Par ailleurs, l'ascendance de ce dernier<sup>39</sup> le met directement en contact avec la Loire. Accordons néanmoins un autre regard sur la légende qui, pour certains, se lisait IVEIVAS ou IVEIVIO, ce qui pourrait effectivement orienter vers Ivoix.

En considérant que la protection arrière du cou du casque stylisé est assimilable à un I (comme sur la figure de droite ci-dessus), l'on lirait dès lors IVE IVAS et IVE IVIO. L'étymologie du nom YVES, nous permet de dégager une autre solution. En effet, les anciennes formes de ce nom sont : IUIO (ce qui en écriture gravée sur les monnaies deviendrait IVIO), et YVA qui évolue vers YVIA, le tout issu du germanique AWJÔ qui signifie pré-humide ou rivière<sup>40</sup>.

Ce dernier au type « bléso-chartrain » pourrait donc bien être un denier « local » émis dans l'atelier d'Yves, peut-être même celui qui a précédé durant un court laps de temps, le denier d'Yves « à l'écu ».

Yves, ressortissant à Florennes à partir de 1235, disposait donc d'un atelier monétaire reconnu. Lorsque Gaucher de Châtillon devint seigneur de Florennes par son mariage en 1313 avec sa troisième épouse Isabelle de Rumigny-Florennes, il put y battre monnaie à son chiffre sans contrevenir aux édits des rois de France.

### MON / ET • F / LOR / INS - *Florennes ou la seigneurie de Florennes ?*

Il est attesté que Florennes était connu sous les noms FLORINENSIS en 1187 et FLORINS en 1219 avant d'évoluer vers FLOIRINES en 1307<sup>41</sup>. À ce jour, des monnaies renvoyant vers Florennes (ou le territoire de cette seigneurie<sup>42</sup>) ne sont connues que pour Thiébaud II de Lorraine [1281-1312], Gaucher V de Châtillon, Jean I de Lorraine [1346-1390] et Charles II duc de Lorraine [1390-1431]<sup>43</sup>.

<sup>39</sup> Il est le petit-fils de Hugues de Châtillon (mort en 1248), comte de Blois et de Saint-Pol. Voir à ce sujet, le denier que frappait déjà l'aïeul de Gaucher : Hugues de Châtillon.

<sup>40</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Yves-Gomez%C3%A9>

<sup>41</sup> <https://www.florennes.be/loisirs/tourisme/patrimoine/histoire-et-patrimoine/parcourir-nos-villages/florennes-1/#:~:text=Florennes%20fut%20le%20si%C3%A8ge%20d,celui%20de%20l%27abbaye%20de>

<sup>42</sup> Ce que la désinence « sis » de Florinensis atteste. Néanmoins l'emplacement de l'atelier monétaire devait se situer à proximité immédiate d'une place forte.

<sup>43</sup> D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Evêchés*, t. 2, Nancy, 2002, p. 441-444.





Figure 9 - Esterlin au "type anglais" (Ag, entre 1313 et 1326, 18 mm)

D/ Tête couronnée de face, ✠ GALCHSCOMES • POR  
 R/ Croix pattée, longue, cantonnée de quatre triplets de besants, MON / ET • F / LOR / INS  
 Chalon p. 15 n° 1 ; FLON<sup>43</sup> p. 443, n° 1 (1,30 g) et Mayhew n° 249 (1,26-1,42 g)

Il faut remarquer la présence de deux oiseaux en lieu et place des lys sur la couronne au droit de cet esterlin de Gaucher de Châtillon, connu seulement à six exemplaires [en 1983]. Peut-être s'agit-il même de merlettes renvoyant ainsi vers les armes du connétable. Serait-ce donc la seule caractéristique qui plaide pour l'occurrence d'une frappe monétaire au chiffre de Gaucher de Châtillon, et ce dans la ville de Florennes ? Est-ce suffisant pour admettre dogmatiquement que les monnaies portant une de ces mentions furent frappées à Florennes même alors qu'aucun document d'époque, ou vestiges n'atteste de la présence d'un atelier monétaire dans cette cité ? Pour en savoir plus, il faudrait se rendre à Prague pour consulter les archives de la famille Beaufort–Spontin<sup>44</sup>. Toutefois, la Société d'Histoire et d'Archéologie du Florennois, concernant la période de Thiébaud II de Lorraine, avance que « ... *Florennes est un bourg important qui a le droit de battre monnaie*<sup>45</sup> » (sic).

Retenons également que :

- Le château de Florennes est passé par héritage (par les femmes) à la Maison de Rumigny–Florennes [944-1270], ensuite à la Maison de Lorraine-Vaudémont [1270-1556], puis à la Maison Glimes-Jodoigne [1566-1771] et finalement à la Maison de Beaufort-Spontin [1771-1896].
- Plus spécifiquement, Florennes au moyen âge était une seigneurie importante, qui relevait de la principauté de Liège. Outre la bourgade de Florennes, elle comptait plusieurs villages et hameaux parmi lesquels nous pouvons citer Saint-Aubin, Corenne, Franchimont, Villers-en-Fagne, Villers-le-Gambon, Vodecée, Hemptinne, Villers-deux-Eglises, Jamiolle, Pry, Yves et Gomezée (aujourd'hui réunis en un seul village)<sup>46</sup>. Rappelons également ici que la seigneurie de Morialmé est issue d'une branche cadette de la maison de Rumigny-Florennes, épisode connu comme étant le « démembrement de la seigneurie de Florennes » entre 1075 et 1086<sup>47</sup>.
- Thiébaud II de Lorraine a reçu le château, construit au IX<sup>e</sup> siècle, par son mariage avec Isabelle de Rumigny–Florennes en 1281, puis est parti en guerre pour divers souverains, tels que les rois de France et l'empereur du Saint-Empire. Thiébaud II aurait été le premier seigneur de Florennes à y avoir créé un atelier monétaire<sup>48,49</sup> pour y émettre notamment des gros, imitations des gros tournois et deux tiers de gros (soit 8 deniers) à l'aigle lorrain mais également des esterlins au type anglais, à la tête avec chapel à trois roses (*crocard*<sup>50</sup>).

<sup>44</sup> Voir à ce sujet le travail de R.M. ALLARD sur

[https://www.persee.fr/doc/bcrh\\_0001-415x\\_1994\\_num\\_160\\_1\\_1133](https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1994_num_160_1_1133)

<sup>45</sup> [https://www.patrimoineculturel.org/documents/fichier/1/2/20200417\\_134603panneauxexpochateauflorennesprovincenamur.pdf](https://www.patrimoineculturel.org/documents/fichier/1/2/20200417_134603panneauxexpochateauflorennesprovincenamur.pdf)

<sup>46</sup> M. MOREAU, *Gaucher de Châtillon (1249-1329) seigneur de Florennes*, dans *Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm*, n° 463, février 2019.

<sup>47</sup> Lorsque Arnulf pris possession de Morialmé.

Voir à ce sujet <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Morialme.pdf>

<sup>48</sup> « Société d'Histoire et d'Archéologie du Florennois » *op. cit.*

<sup>49</sup> Rappelons qu'en 1298 Albert d'Autriche autorise Thibaut de Lorraine (alors marié à Isabelle de Rumigny) à frapper à Yves, droit qui fut confirmé par Hugues de Chalon et étendu à Florennes.

<sup>50</sup> Surnom donné aux monnaies d'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre imitées sur le continent et montrant une tête couronnée de roses. On distingue des imitations continentales à la tête couronnée (comme le type original), soit nue (*pollards*), soit ornée d'un chapel à trois roses (*crocards*). (cf. *Les monnaies issues des ateliers situés le territoire du « Hainaut franco-belge » actuel* par A. DECROLY sur <http://numisvaldesalm.be/MonnaiesDecroly2020.pdf>, p. 97).

Figure 10 - Gros type Tournais de Thiébaud II de Lorraine (Ag, 4,06 g, 1281-1312)

D/ Croix pattée courte, entourée d'une double légende :

Légende extérieure : (Que la Paix du Seigneur soit toujours avec nous)  
Ou (Béni soit le Nom de Notre Seigneur Jésus Christ)  
Légende intérieure : ou (Thiébaud protecteur / défenseur)  
R/ Châtel tournais, entouré d'une légende, le tout dans une bordure de douze trèfles,  
Flon p. 442, n° 2 et 3 ; Chalon pl. I/1-2 <sup>51</sup>

Figure 11 - 2/3 de gros (Ag, 2,35 g (rognée), 1281 - 1312)

D/ Aigle éployée dans un quadrilobe aux angles saillants, **✠ ThĒOBAD \* DĒ \* LOTĥORIGIA**

R/ Croix pattée courte, entourée d'une double légende

Légende extérieure : **✠ NOMEN DOMINI SIT BENEDICTVM**

Légende intérieure : **✠ MONE TA FLORIN :**

Flon p. 442, n° 1 ; Chalon pl. I/3 (Source Kunker 2018 / 550)

- Notons également que Thiébaud II deviendra duc de Lorraine en 1303, à la mort de Ferry III, son père.
- Toutefois, une question reste sans réponse. Pourquoi irait-il fonder un atelier monétaire à Florennes, alors que le duc de Lorraine, Ferry III, son père, avait obtenu d'Albert de Habsbourg souverain de l'Empire germanique, le droit de frapper monnaie à Yves, distant de 9 km, droit qui passa logiquement à Gaucher de Châtillon à la suite de son mariage avec la veuve de Thiébaud II, à savoir Isabelle de Rumigny-Florennes ?

Faute d'autres preuves plus tangibles, il nous faut néanmoins admettre l'existence d'un atelier monétaire à Florennes. Le monnayage continuera d'ailleurs sous ses successeurs Jean I<sup>er</sup> de Lorraine [1346-1390] et Charles II de Lorraine [1391-1431].

---

<sup>51</sup> La seconde légende du droit introduit celle du revers et il y a lieu de lire : Thiébaud, protecteur du territoire de Florennes.

L'esterlin de Thiébaud II doit également retenir quelque attention notamment par le type du droit.

Figure 12 - Esterlin de Thiébaud II de Lorraine (Ag, Florennes, 0,98 g, entre 1303 et 1312).

D/ Tête de face avec chapel à trois roses,  
R/ Croix pattée, longue, cantonnée de quatre triplets de besants et coupant la légende,  
Flon p. 442, n° 4-5 ; Chalon pl. I/4 (Source : Elsen 147 / 995)

Imitation des monnaies du roi d'Angleterre Édouard I<sup>er</sup>, également imitées par Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant<sup>52</sup>, le chapel à trois roses est caractéristique de ce type<sup>53</sup>. Peut-être est-ce cette caractéristique qui poussa Gaucher de Châtillon, à placer des merlettes (*cf.* Fig. 9) sur ses esterlins issus de Florennes, afin de les distinguer également de ceux qui sortirent de l'atelier de Yves (*cf.* Fig. 4) et de celui de Neufchâteau.

### **MON ETA NOV ICA (NOVI CASTRI) (NOVI CASTELLI) : *Neufchâteau en Champagne ou Neufchâteau en Belgique ?***

La découverte, entre 2006 et 2010, de reliefs d'un atelier monétaire dans les vestiges du château de Neufchâteau en Belgique pourrait inviter à la question d'une frappe dans cet atelier par Gaucher V de Châtillon. Question qui pourtant relève de la pertinence puisque c'est Thiébaud II de Lorraine, époux d'Isabelle de Rumigny-Florennes, qui fonda un « *novum castrum* » (d'où le nom de la ville) composé d'un château, de fortifications, d'une église (sous le patronage de Saint-Nicolas) et d'un prieuré<sup>54</sup>. Par ailleurs, on sait que les artefacts mis au jour, lamelles de métal et creusets, sont antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle et que les creusets retrouvés sont du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>52</sup> Rappelons également qu'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre épousa en secondes noces Marguerite de France, fille de Philippe III le Hardi et de Marie de Brabant. Les esterlins « au chapel de roses » de Jean I<sup>er</sup> de Brabant furent émis à partir de 1290 (J. GHYSSENS, *op. cit.*).

<sup>53</sup> Cette couronne de roses reste une énigme, car Édouard est Plantagenet alors que les roses sont, soit de Lancastre, soit d'York (plus tard les Tudor). Il se peut que cela réfère à une décoration florale qui ornait la table des festins, voire la tête de convives, pratique en usage à l'époque qui nous intéresse. Des chapels ou « chapelets » de fleurs naturelles étaient fabriqués au moyen âge par des « herbiers » aussi appelés « chapeliers de fleurs », lesquels exerçaient un plein métier, cultivant des fleurs dans des « courtils » (jardins). Celles-ci, à la belle saison, leur servaient à confectionner des coiffures délicates, appréciées tant par les hommes que par les femmes, selon les chroniqueurs médiévaux et les enlumineurs. Témoignage de l'importance de ce métier, les « herbiers » étaient francs et l'on devait acheter au roi ce libre exercice, exempt de guet, et autorisé de jour comme de nuit. Les « chapels de fleurs » figuraient dans toutes les solennités ; dans les banquets, chaque convive en portait, et on en couronnait même, à la manière des anciens, les vases qui contenaient les boissons et les coupes qui servaient à boire.

<sup>54</sup> <https://www.ccov.fr/neufchateau/neufchateau/presentation/histoire>

Figure 13 - Esterlin de Gaucher de Châtillon (Ag, 1313-1322, 1,10 g, 18 mm).  
D/ Buste couronné de face,  
R/ Croix pattée coupant la légende avec des triplets de besants dans les quartiers,  
P.A. 6093 ; Flon p. 445, n° 4 ; Mayhew 248 (Source : [Sterling imitations](#))

Figure 14 - Tiers de gros dit « spadin » (Ag, Neufchâteau en Champagne, 1312-1322, 17 mm, 0,94 g).  
D/ Cavalier en armure à droite, tenant un écu et brandissant une lance,  
R/ Épée posée en pal accostée de deux aigles, (Monnaie de Neufchâteau)  
P.A. 6095 ; Flon p. 445, n° 2 (Source : [CGB](#))

Malheureusement, tous ces vestiges sont entreposés à Arlon et sont, à ce jour, malgré des demandes, restés inexploités<sup>55</sup>. Néanmoins, un témoin<sup>56</sup> visuel de cette découverte et numismate de surcroît, avance que « *la nature du métal ne correspond pas avec l'argent des esterlins de Gaucher V de Châtillon* » (sic).

Le parcours matrimonial de Gaucher V de Châtillon livre une option bien plus probable. En effet, cet esterlin et ce « spadin » (tiers de gros) auraient été frappés à Neufchâteau en Champagne et ce, suite à une autorisation accordée par Philippe IV le Bel à Thiébaud II de Lorraine, époux d'Isabelle de Rumigny (1281), qui avait reçu en dot les seigneuries de Neufchâteau, Châtenoy et Frouard. Cet accord portait sur l'autorisation de battre monnaie à Neufchâteau sous la condition expresse que cette monnaie ne puisse avoir cours en France. Par ailleurs, comme Neufchâteau était du ressort de la Champagne, Thiébaud II dut prêter hommage à Philippe le Bel<sup>57</sup>. En conséquence, lorsque Gaucher de Châtillon épousa Isabelle en 1312<sup>58</sup>, veuve de Thiébaud II, il prit le contrôle de cet atelier de Neufchâteau. Ce type de monnaie ne peut avoir été frappé qu'entre 1313 et 1322 (ou 1326)<sup>59</sup>, date de la mort d'Isabelle de Rumigny. Enfin, il faut noter cet esterlin avec la légende MO – NOV – ICA – STI au revers, qui donne l'atelier de Neufchâteau. Un premier exemplaire a été trouvé faisant partie de la trouvaille de Sierck en 1853 et a été décrit par Caron en 1877, puis 1882<sup>60</sup>.

---

<sup>55</sup> J.L. DENGIS, *Trouvailles et trésors monétaires en Belgique, III. Province du Luxembourg*, Collection MONETA 102, Wetteren 2010, n° 132. Neufchâteau, p. 57 : *Fouilles archéologiques en 2006 et mise au jour, à l'intérieur de l'enceinte castrale, sous la couche archéologique remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, dans une épaisse couche charbonneuse de matériel ayant servi pour le fonctionnement d'un atelier monétaire ; on y a exhumé des creusets en céramique d'Andenne (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) de dimensions variées, des languettes de cuivre coulées dans des moules rainurés et des flans vierges en cuivre (op. cit.) ; et aussi D. HENROTAY, Neufchâteau : place du Château, découverte d'un atelier de monnayage médiéval, dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 15/2008, p. 180.*

<sup>56</sup> Entretien avec M. le commissaire de police (en retraite) de Neufchâteau R. Goire qui a vu les vestiges en question.

<sup>57</sup> J. CHAUTARD, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*, Milano, 1977. 16 planches hors texte. Reprint de l'édition de 1872.

<sup>58</sup> Le traité de mariage porte la date de mars 1312 (ancien style). cf. G. BHAUX, *Traité de mariage entre Gaucher de Châtillon, connétable de France et Isabelle de Rumigny, veuve de Thibaut II de Lorraine*, dans *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, XXXI, 1882, p. 215. cf. J. DUPLESSY, *Chronologie et circulation des baudekins à cheval*, dans *RBN* 1971, p. 169-234.

<sup>59</sup> Les sources historiques, tant françaises qu'étrangères, et généalogiques ne sont pas cohérentes à propos de la date de décès : l'on trouve 1322, 1326 (et même 1325 ; probablement dans un calendrier « ancien style »).

<sup>60</sup> E. CARON *Monnaies féodales françaises*, Rollin et Feuarent, 1882 (Paris). N°596 p. 357 et pl. XXIV n°16

Gaucher aurait donc frappé monnaie entre 1313 et 1322 (ou 1326)<sup>61</sup> à Neufchâteau en Lorraine du chef de sa femme Isabelle de Rumigny<sup>62</sup>, duchesse douairière et veuve du duc Thiébaud II.

Figure 15 - Esterlin au type Brabant - Limbourg pour Gaucher de Châtillon (Ag, 0,98 g, 17 mm).

D/ Écu parti aux deux lions debout,

R/ Croix longue coupant la légende et cantonnée de calices floraux aux 1, 3 et 4 et d'une rosette au 2.

63

Il est la copie conforme, à la légende près, des esterlins de Jean II de Brabant. Cette monnaie d'imitation est classée RRR pour sa légende du revers mais on connaît néanmoins des exemplaires similaires issus de l'atelier de Morialmé, (*cf.* Fig. 3), ce qui n'enlève rien à son grand intérêt historique. En d'autres termes, ces esterlins à la rosette au revers auraient été frappés après 1309 pour Morialmé et après 1313 pour Neufchâteau. Ceci pourrait dès lors expliquer que Gaucher de Châtillon n'ait plus eu accès à l'atelier de Morialmé (appartenant aux Bailleul) après le décès de sa première épouse et confirmer la nécessité de frappe à Florennes.

Outre esterlins et spadins<sup>64</sup>, la frappe de « petits gros », au type du baudekin ou, plus précisément, le « passavant » (2<sup>e</sup> type) de Jean I<sup>er</sup> de Hainaut<sup>65</sup>, est également attestée par des exemplaires physiques conservés à la BnF, sans aucune description, mais également par un traité signé en 1318 entre Ferri IV et Gaucher, par lequel celui-ci s'engage à ne fabriquer que des monnaies de même poids et de même aloi que celles du duc.

Figure 16 - " Petit gros" (2/3 de gros) du type baudekin (Ag, 1,92 g, Neufchâteau).

D/ Cavalier galopant à gauche tenant une lance avec gonfanon et un écu aux armes de Gaucher ; une merlette sur la tête du cheval.  
(Gaucher comte de Château Porcien).

R/ Croix courte dans un triple grenetis.

Légende extérieure :

Légende intérieure : (MONETA NOVA CASTELLI)

P.A. 6092 ; Flon p. 445, n° 1 (Source [BnF](#))

La frappe de ces « petits gros » se situerait donc entre 1313 et 1322 (ou 1326)<sup>66</sup>, date supposée du décès d'Isabelle de Rumigny. Notons également la lettre I après le prénom du connétable au droit et après l'antérieure du cheval, lettre que l'on pourrait assimiler au chiffre 1, ce qui pourrait peut-être signifier GAUCHER I<sup>er</sup> <sup>67</sup>.

---

Voir [Monnaies féodales françaises : Caron, Émile : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive](#)

<sup>61</sup> Idem note 59.

<sup>62</sup> Fait confirmé par la datation puisque Gaucher de Châtillon imite servilement l'esterlin de Jean II de Brabant, lequel a émis ce type après 1309.

<sup>63</sup> <https://www.inumis.com/shop/porcien-comte-de-gaucher-ii-esterlin-neufchateau-1004196/>

<sup>64</sup> RBN 1971 « *Chronologie et circulation des baudekins à cheval* ».

<sup>65</sup> André Decroly, *op. cit.* p. 93

<sup>66</sup> Flon date cette émission entre 1318 et 1322.

<sup>67</sup> Donner le chiffre 1 à son prénom peut surprendre, néanmoins il faut savoir que Gaucher VI de Châtillon [1281-1325] est encore en vie à ce moment. Notons également que le connétable de France est connu sous le nom Gaucher V de Châtillon et Gaucher II de Châtillon-Porcien.

Enfin pour être complet, Pascal Sabourin, dans un article sur le monnayage ardennais, rapporte : « ... l'expression *MON(ETA) CA(STELL)I*, trop vite compris comme « monnaie de Château (-Porcien) », se rapporte plus certainement à Châtel-sur-Moselle, atelier monétaire des comtes de Vaudémont dont Gaucher a épousé (en secondes noces) la détentrice, Héli ssende de Vergy, veuve du comte Henri II, à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle »<sup>68</sup>. Il s'agit manifestement ici d'une mauvaise lecture de M. Sabourin qui a interprété cette légende comme "MONETA NOVA (de) CASTELLI" (monnaie nouvelle de Châtel) alors qu'il faut lire "MONETA (de) NOVICASTELLI" (monnaie de Neufchâteau) ».

## MON[ETA] WADEMOTIS (MON NOV VAUDEMONTIS) et WEDEM̄N

Gaucher de Châtillon utilise toutes les « opportunités matrimoniales » pour battre monnaie dans les ateliers monétaires qui ressortissent aux apports de ses épouses. Ainsi, lorsqu'en deuxième noces, il épouse, vers 1300, Héli ssende de Vergy [1265-1312], veuve d'Henri II comte de Vaudémont, il utilise l'atelier de Vaudémont, village proche de Nancy, sur un éperon rocheux et dont le château est la résidence des comtes depuis le XI<sup>e</sup> siècle. D. Flon date ces émissions de 1301.

Si les exemplaires physiques de ces monnaies sont de la plus haute rareté, on en connaît une description<sup>69</sup>.

Figure 17 -6 À gauche, 1/3 de gros au type *spadin* (Ag, 0,92 g, 17 mm (?)<sup>70</sup>)  
D/ Cavalier en armure à droite, tenant un écu et brandissant une lance,  
R/ Épée en pal accostée de deux oiseaux (merlettes),  
(Source Hermerel<sup>71</sup> n° 6 et Flon p. 438, n° 1)

Certes, le revers de ce tiers de gros imite celui du tiers de gros dit « *spadin* » déjà frappé à Neufchâteau, sous Ferry III de Lorraine [1240-1303 à Nancy] ; toutefois, notons que les aigles lorrains sont remplacés par deux merlettes. Pour comprendre la raison de cette « mutation », il faut se rappeler qu'Henri III comte de Vaudémont, fils du premier mariage d'Héli ssende de Vergy avec Henri II de Vaudémont, est mineur à la mort de son père en 1299. Le gouvernement du comté est alors assuré par Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, qui a épousé Héli ssende vers 1300. Par ailleurs, il faut noter qu'Henri III de Vaudémont épousa Isabelle de Lorraine, sœur de Thiébaud duc de Lorraine depuis 1303<sup>72</sup>. En conséquence, la période d'émission du tiers de gros dont question ici ainsi que du denier suivant se situerait entre 1300 et 1301<sup>73</sup>.

Pour terminer, mentionnons ce denier lorrain à l'épée. Encore une fois, Gaucher imite un type monétaire. Cette fois-ci, c'est le denier de Ferry III de Lorraine [1251-1303]<sup>74</sup>.

<sup>68</sup> Pascal Sabourin dans *À la recherche d'un monnayage médiéval ardennais* sur [Pistes... A la recherche d'un monnayage médiéval ardennais. - ardennes-medievales-450-1500 \(over-blog.com\)](https://over-blog.com/ardennes-medievales-450-1500/)

<sup>69</sup> J. LAURENT, *Les monnaies de Lorraine*, dans *Revue Numismatique*, 1867, p. 27-40, pl II.

<sup>70</sup> 17 mm par comparaison avec le *spadin* de Ferry III et notons également que le terme « *spadin* » vient du latin « *spada* » signifiant « épée plate ».

<sup>71</sup> J. HERMEREL, *Recherches sur les monnaies des comtes de Vaudémont*, dans *Mémoires de la Société d'Archéologie de Lorraine*, tome XLIII [1893]. Exemplaire au Musée départemental des Vosges.

Voir : [Mémoires de la Société d'archéologie lorraine | 1893 | Gallica \(bnf.fr\)](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/BPT6k957484)

<sup>72</sup> [Henri III de Vaudémont — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_III_de_Vaudemont)

<sup>73</sup> « *Henri III naquit vers 1286, et perdit son père prématurément en 1299. Sa mère assura sa tutelle jusqu'en 1301.* » Selon G. GIULIATO dans *Le comté de Vaudémont : une principauté en Lorraine médiévale (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)* sur [ANM 2012 111.pdf \(inist.fr\)](https://www.inist.fr/ANM_2012_111.pdf)

<sup>74</sup> Flon, *op. cit.* p. 390, n° 88

Figure 18 - Deniers de Vaudémont sous Gaucher de Châtillon (1300 - 1305, Ag, 0,45 g).

D/ Le comte en pieds,  
 R/ Épée en pal, <sup>75</sup>  
 Flon p. 438, n° 2-3 ; Hermerel 3-4

### En résumé : la numismatique chevauche parfois sa chimère.

Gaucher de Châtillon, connétable et même ministre de France, est un personnage haut en couleurs qui participa aux destinées du royaume durant les règnes de six rois à partir de Philippe III le Hardi. Il se maria à trois reprises avec des femmes proches du duché de Lorraine. On lui connaît huit types monétaires, dont certains connus à moins de 10 exemplaires, frappés à son chiffre en tant que comte de Porcien. Ces monnaies furent étudiées par d'éminents numismates pour en avancer des ateliers d'émissions basés surtout sur des interprétations « linguistico-toponymiques » pas toujours convaincantes et souvent controversées.

L'examen de ces émissions monétaires à la lumière de la généalogie des épouses de Gaucher de Châtillon, de l'Histoire et de traces écrites d'époque, permet cependant de tirer des conclusions surprenantes, voire de corriger certaines attributions. Gaucher de Châtillon, fervent défenseur de la loi dite salique, a manifestement utilisé les possessions (douaire, héritage, don) de ses épouses pour battre monnaie en dehors des limites du royaume de France, donc sans contrevenir aux édits royaux en matière de monnayage.

Épouses			Ateliers monétaires			Monnaies
Qui	Née en	Décès	Où	De	À	
?	?	?	Indéterminé Château Porcien ou ... ?	1303- 1305	1329 ?	Deniers imitation des doubles deniers parisis
Isabeau de Dreux	1264	1300	Morialmé (Be)	+/- 1289	1300	Esterlins de type anglais Deniers « à l'écu »
Hélissende de Vergy	1265	1312	Vaudémont (Fr)	1300	1301	1/3 de gros dit « spadin » Deniers lorrains à l'épée
			Morialmé (Be)	1309	1310* ?	Esterlins de type Brabant-Limbourg
Isabelle de Rumigny– Florennes	1263	1322 ou 1326	Yves (Be)	1313 et 1318 pour le <i>petit</i> <i>gros</i> **	1322 ou 1326	Esterlins de type anglais Deniers « à l'écu » Deniers « chinonnais »
			Florennes (Be)			Esterlins de type anglais
			Neufchâteau (Fr)			2/3 de gros au type baudekin Esterlins de type Brabant-Limbourg Esterlins de type anglais 1/3 de gros dit « spadin »

\* En supposant que cette frappe soit à l'origine du conflit juridique [1310] qui opposa Jean de Bailleul, seigneur de Morialmé et « Ferry, seigneur de Florennes », fils d'Isabelle de Rumigny Florennes et de Thiébaud II duc de Lorraine.

\*\* Le traité signé en 1318 entre Ferri IV et Gaucher V de Châtillon, par lequel celui-ci s'engage à ne fabriquer que des monnaies de même poids et de même aloi que celles du duc.

<sup>75</sup> Sur [\[monnaie : Lorraine, Comté de Vaudémont, Gaucher de Châtillon, denier, 1301\] | Gallica \(bnf.fr\)](#), J. HERMEREL, *id.* et J. LAURENT *op. cit.*

## Tableau synoptique des monnaies frappées au nom de Gaucher de Châtillon

<b>Atelier indéterminé</b>			
Denier imitation du double parisis			
<b>Morialmé (Be)</b>			
Esterlin de type anglais	Esterlin de type Brabant-Limbourg	Denier « à l'écu »	
<b>Vaudémont (Fr)</b>			
1/3 de gros dit « spadin »		Denier lorrain « à l'épée »	
<b>Yves (Be)</b>			
Esterlin de type anglais	Denier « bléso-chartrain » ou « chinonnais »	Denier « à l'écu »	
<b>Florennes (Be)</b>			
Esterlin de type anglais			
<b>Neufchâteau (Fr)</b>			
2/3 de gros au type « baudekin »	1/3 de gros dit « spadin »	Esterlin de type Brabant- Limbourg	Esterlin de type anglais



Ainsi, on a dégagé un faisceau d'indices concordants vers l'existence d'un atelier monétaire situé à Morialmé, près de Florennes, et non dans la seigneurie de Morey, près de Nancy, comme dogmatiquement admis. Les reliefs de cet atelier ou preuves tangibles sont cependant inconnus à ce jour. Par ailleurs, l'approche adoptée a permis de confirmer l'existence, admise après plusieurs controverses, d'un atelier à Yves, maintenant jumelé avec le village de Gomezée.

De plus, on peut exclure l'atelier monétaire de Neufchâteau en Belgique, récemment découvert, et confirmer qu'il s'agit de Neufchâteau en France (Vosges).

Enfin, durant une courte période, Gaucher de Châtillon a émis des monnaies en l'atelier de Vaudémont en tant que « prince consort » durant la minorité d'Henri III de Vaudémont, fils du premier mariage de sa seconde épouse.

Quant à l'atelier de Florennes, dont on n'a retrouvé aucune trace physique, l'histoire de Thiébaud II, duc de Lorraine, premier époux d'Isabelle de Rumigny tend à accréditer l'existence de cet atelier à l'époque considérée.

Certes, Gaucher de Châtillon trouva dans cette politique monétaire « matrimoniale », sur fond de loi salique, une source d'enrichissement personnel en émettant des imitations de monnaies renommées pour les échanges commerciaux avec le Brabant, la Flandre et l'Angleterre. Mais il appartient également aux historiens d'évaluer l'importance stratégique pour la France, de sa politique d'alliance.

D'une manière plus générale, cette étude fait apparaître également quelques leçons dans le domaine de l'identification des ateliers monétaires : nous retiendrons les principes suivants afin de se créer un corpus de critères simples pour guider la recherche :

- L'identification uniquement sur base linguistique n'est pas toujours convaincante.
- De même le raccourci « toponymique » se doit de s'appuyer sur des réalités archéologiques ou scripturales d'époque.
- La nature et le type de monnaies permettent de dégager un vague contour régional et calendaire.
- Ce dernier peut s'affiner par l'étude épigraphique, linguistique et parfois paléographique des légendes tout en tenant à l'esprit les possibilités de fautes, les pièges de l'écriture phonétique et l'interprétation visuelle des lettres déformées ou effacées par l'usure.
- La forme des caractères utilisés dans les légendes, replacée dans l'évolution de l'écriture permet d'affiner le classement calendaire probable.
- Chaque hypothèse se doit d'être confortée par des preuves tangibles connexes à la numismatique, voire en « prenant de la hauteur ».
- Les outils actuels de recherches véhiculent parfois des erreurs qui s'installent comme vérités dogmatiques. Il faut oser se poser la question « Pourquoi ? ».
- Sigillographie et généalogie, lorsqu'applicables, sont des outils complémentaires qu'il ne faut pas négliger afin d'asseoir telle ou telle hypothèse.
- Mais c'est d'abord un travail d'équipe avec laquelle l'on conviendra du raisonnement et dont les membres apporteront leurs connaissances et surtout leurs critiques à propos des hypothèses et conclusions.
- La numismatique est une science appliquée ouverte au débat.

Retenons également que la numismatique, tout comme l'Histoire, chevauche parfois sa chimère.

**Remerciements :** les auteurs remercient M. Thierry EUVRARD pour son expertise et Mme Fran STROOBANTS (KBR) pour avoir permis l'examen des esterlins au type anglais ici attribués à Morialmé.

\*